



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Cohésion Sociale**

**BILAN DU DISPOSITIF DES CHÈQUES SERVICES
DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

I) La distribution des chèques

1. Bilan quantitatif

Arrondissements	Nombre de chèques remis	Nombre de chèques distribués	Nombre de chèques restants
Arras	21410	21407	3
Béthune	12800	12800	0
Lens	20800	20800	0
Saint-Omer	14140	14130	10
Calais	5560	5560	0
Montreuil	10270	10270	0
Boulogne	6380	6243	137
TOTAL	91360	91210	150

2. Modalités de distribution

2.1 Avez-vous recouru à ces modalités de distribution :

→ **Remise en main propre** : Oui à 100 %

Remarques : mode de distribution le plus courant.

→ **Recours à des partenaires privés et/ou de type associatifs dans le cadre des distributions** :
Oui à 85 %

Remarques : Les opérateurs ont pour la majorité fait appel à d'autres associations pour la distribution des chèques, et ce afin d'élargir leur territoire d'action.

2.2 Avez-vous procédé à la distribution de kits d'hygiène : Oui à 85 %.

Remarques : Les récoltes des partenaires ont permis une distribution encore plus importante de kit d'hygiène, avec la possibilité de l'étoffer (serviette hygiénique).

Pour d'autres, il n'y a pas eu de distribution de ces kits, car ils sont déjà distribués dans le cadre de l'hébergement d'urgence et de l'accueil de jour.

2.3 Souhaitez-vous évoquer d'autres points concernant les distributions ?

- Ces chèques services ont servi de monnaie d'échange pour se procurer de l'argent et acheter de l'alcool ;
- Tentative de fraude ;
- Très bonne initiative qui a été apprécié des bénéficiaires, mais l'irrégularité de l'obtention des chèques a suscité de l'incompréhension et n'a pas permis à tous d'en bénéficier ;
- Ce dispositif a permis de voir des personnes en situation de rue qui ne venaient pas vers nous auparavant.

II) Les bénéficiaires

1. Bilan qualitatif

Type de dispositif	Nombre de bénéficiaires*	Dont enfants*	Pourcentage
À la rue	1143	321	40,40 %
À l'hôtel	228	95	8,05 %
En hébergement	1270	364	44,90 %
En campements ou bidonvilles	120	0	4,25 %
Autres : ALT / Accueil de jour / logement communal	68	0	2,40 %
TOTAL	2829	780	100 %

* Un bénéficiaire ne compte qu'une fois.

2) Les retours des publics

→ **Les bénéficiaires ont-ils émis des réserves concernant la compréhension du dispositif ?**

Oui à 28 %.

- Identification des magasins ;
- Les quantités distribuées variables qui ont permis à certains d'en bénéficier à un moment et pas à d'autres.

→ **Les bénéficiaires ont-ils rencontré des difficultés pour utiliser ces chèques ?**

Oui à 72 %.

- Tous les magasins ne prennent pas les chèques et la date de péremption est courte ;
- Certains magasins partenaires ont refusé les chèques. Les règles d'utilisation différent d'un établissement à un autre (possibilité de prendre des produits d'hygiène chez certains et pas d'autres) ;
- Certains magasins n'acceptaient qu'un chèque par jour ;
- Certains ménages se sont vus refusés l'utilisation des chèques car soupçonnés d'être des faux.

→ **Les bénéficiaires vous ont-ils fait part de leur souhait de voir ce dispositif se pérenniser ?**

Oui à 72 %.

→ **Tous les publics visés par ce plan d'urgence alimentaire ont-ils pu bénéficier du dispositif (ex : publics en milieu rural) ?**

Non à 42 %.

Les publics en milieu rural n'ont pas pu bénéficier du dispositif.

III) Les axes d'amélioration

→ **Avez-vous rencontré d'autres difficultés ?**

Oui à 85 %.

- Incompréhension des bénéficiaires lors de l'arrêt du dispositif ;
- Personnes agressives souhaitant plus de chèques à disposition ;
- Détournement des chèques avec revente pour achat d'alcool ;
- La régularité des dons et la date de péremption courte ;
- Difficulté de trouver des enseignes partenaires en ruralité ;

→ **Dans la perspective d'une éventuelle continuité du dispositif, quels axes d'amélioration souhaitez-vous nous faire remonter ?**

- Une prévisibilité et une régularité des dons pour mettre en place une organisation structurée et pérenne ;
- Le recours à l'émargement empêche l'anonymat des bénéficiaires et n'est pas adaptée aux restrictions sanitaires ;
- Élargir les publics bénéficiaires et retravailler les outils de distribution pour faciliter le rendu compte ;
- Simplifier la démarche de traçabilité et envisager d'arrondir les chèques à 4 €.